

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (9) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIER

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation du groupe scolaire Lavoisier - avenants 1 et 2 aux marchés de travaux notifiés le 30 juin 2017 et modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal avait décidé de lancer l'opération de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier, en créant une autorisation de programme, votant les crédits de paiement sur trois exercices budgétaires.

Pour mémoire, cette opération globale vise à :

- renforcer la performance énergétique du bâti : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries*
- réaliser la mise en accessibilité de l'école, et procéder aux réhabilitations nécessaires (sanitaires, aménagements de fonctionnement, évolution de la réglementation incendie)*

en 3 phases :

- école élémentaire : de juin 2017 à février 2018*
- école maternelle : de février à août 2018*
- restaurant scolaire : été 2019*

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour les lots n° 4 et 5 :

Objet de l'avenant n°1 au lot 4 : plus value suite à la l'augmentation de la surface de faïence dans les sanitaires et sur la nécessité de créer des cloisons coupe feu de la maternelle :

- *Lot 4 : Menuiseries intérieures – Entreprise DUPUY.*
 - *Montant TTC initial : 251 363,41 €*
 - *Avenant n°1 : + 5 148,60 €*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°22

page 2/3

- Nouveau montant TTC : 256 512,01 €
Soit une augmentation de 2,04 %.

Objet de l'avenant n°2 au lot 5 : Plus-value suite au remplacement des Tableaux Généraux de Basse Tension (TGBT) de l'élémentaire et de la maternelle, pose de luminaires Coupe Feu dans la salle de motricité de la maternelle ainsi que la modification du réseau de chauffage devenu nécessaire :

- Lot 5 : CVC – CFA/CFO – Entreprise SPIE Industrie et Tertiaire
 - Montant TTC initial : 340 857,60 €
 - Avenant n°1 : 3 080,89 €
 - Avenant n°2 : 27 925,51 €
 - Nouveau montant TTC : 371 864,00 €Soit une augmentation de 9,09 %.

* * * * *

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal ainsi que des réponses du Département et de l'État venant diminuer par leurs cofinancements le montant de la charge pour la collectivité,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 9 novembre 2017 relative à l'opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation – Avenant n°1 au marché de travaux notifié le 9 janvier,

VU la délibération n°19 du conseil municipal du 1er février 2018 relative à l'opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation – Avenant n°1 au marché de travaux lot 1 et 5,

VU la délibération n°11 du conseil municipal du 15 décembre 2016 relative à l'autorisation de programme et crédit de paiement de l'opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les ajustements techniques de chantier pour permettre la poursuite des travaux,

CONSIDERANT qu'en raison de l'évolution de la programmation des travaux, il y a lieu de procéder à une modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 20 septembre 2018****n°22****page 3/3**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme et d'augmenter les crédits de paiement (montant TTC) suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

imputations		total	2017	2018	2019
Dépenses	Travaux éducation	1 429 000 €	615 750 €	751 750 €	61 500 €
	accessibilité développement durable	180 000 € 375 000 €	89 250 € 125 000 €	90 750 € 125 000 €	125 000 €
	Etudes, honoraires et divers	86 000 €	70 000,00 €	16 000,00 €	
	Total TTC	2 070 000 €	900 000 €	983 500 €	186 500 €
Recettes	Subvention FEDER	150 000 €	40 000 €	40 000 €	70 000 €
	Subvention département	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	Subvention Etat (DSIL)	373 000 €	200 000 €	173 000 €	
	Autofinancement (dont FCTVA = 16,404 %)	1 247 000 €	560 000 €	670 500 €	16 500 €
	Total TTC	2 070 000 €	900 000 €	983 500 €	186 500 €

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les avenants de travaux supplémentaires et tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER